

Réponse du Conseil administratif du 6 juin 2024 à l'interpellation écrite du 23 janvier 2023 de M. Manuel Zwyszig et M^{me} Salma Selle: «Un U lacustre pour la mobilité douce et les transports publics?»

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Vu l'axe 3 de la Stratégie climat de la Ville de Genève et l'article 2, alinéa 2, lettre b) de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée:

- comment se fait-il que les cyclistes qui suivent la signalisation doivent traverser trois fois les quasi-autoroutes que constituent le quai du Général-Guisan, le quai Gustave-Ador et la rue François-Versonnex pour relier les gares de Cornavin et des Eaux-Vives?
- comment se fait-il qu'il n'existe aucune ligne de transport public qui puisse relier les Pâquis aux Eaux-Vives par le «U» lacustre?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule et en ce qui concerne les cycles, le Conseil administratif est conscient que les solutions actuelles entre l'intersection des quais Gustave-Ador et du Général-Guisan et la gare de Cornavin ne sont pas satisfaisantes. La création de la passerelle piétonne du Mont-Blanc permettra d'une part d'achever le U cyclable et d'autre part d'améliorer la liaison rive droite – rive gauche en donnant un gabarit satisfaisant pour les cycles sur l'actuel trottoir côté lac du pont du Mont-Blanc.

Parallèlement à la création de la passerelle précitée, la Ville de Genève va poursuivre ses discussions avec l'Office cantonal des transports (OCT) pour améliorer les deux portions de rues restant à aménager de part et d'autre du pont du Mont-Blanc. Sur le quai du Général-Guisan, l'objectif de la Ville de Genève est de supprimer une voie de circulation dédiée au trafic individuel motorisé (TIM) au profit d'une piste cyclable bidirectionnelle, ce qui permettra aux cyclistes de contourner le Jardin anglais et d'offrir ainsi une continuité directe avec la rue François-Versonnex.

Sur le tronçon entre le quai du Mont-Blanc et la gare de Cornavin, les aménagements pour créer des équipements cyclables adaptés sur la rue des Alpes sont déjà définis, mais leurs mises en œuvre sont liées à l'interruption du trafic sur la place de Cornavin.

Le Conseil administratif va donc poursuivre les discussions avec l'OCT afin d'améliorer les déplacements des mobilités douces dans ce secteur qui revêt de

multiples enjeux, notamment du fait que les quais constituent la moyenne ceinture. Il est à noter que le récent projet de délibération PRD-346 élaboré par le Conseil municipal permettrait de réaliser une étude de faisabilité sur le quai du Général-Guisan et de poursuivre les échanges avec l'OCT.

Concernant les transports publics, l'établissement des lignes est du ressort de l'OCT à travers le plan d'action des transports collectifs (PATC) pour lequel la Ville de Genève n'est pas systématiquement sollicitée. Le Conseil administratif souhaite être plus impliqué aux côtés de l'OCT pour définir et faire évoluer les lignes de tram et de bus sur son territoire et notamment dans ce secteur, ce qu'il a exprimé lors de la consultation du Département de la santé et des mobilités (DSM) sur les différents plans d'action des mobilités au printemps 2024. Dans le cadre du PATC 2024-2028, dont le Grand Conseil a pris acte le 22 mars 2024, l'OCT planifie pour 2025 une ligne estivale des plages qui, de mai à septembre, relierait Bellevue à Bois-Caran. S'il est trop tôt pour en connaître le tracé exact, l'Etat souhaite que cette ligne de bus renforce l'intégration des Mouettes genevoises dans le réseau de transports collectifs. Cette ligne serait donc susceptible d'emprunter les quais de la rade.

Le Conseil administratif compte bien poursuivre ses efforts pour améliorer les transports publics et les mobilités douces sur le territoire communal de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler